

Loi El Khomri Bienvenue dans le 19^{ème} siècle

La loi El Khomri devait être présentée en conseil des ministres le 9 mars
■ Ce report tactique “d’une quinzaine jours” ne change rien ! ■ Cette loi sert avant tout le patronat et fera reculer les droits des salarié-es de plusieurs dizaines d’années ■ Dès le 9 mars, nous appelons à la mobilisation et à rejoindre les cortèges des jeunes, cheminots... pour le retrait du projet !



★ Destruction
du temps de travail

★ Fin de la hiérarchie
des normes

★ Des licenciements
au gré de l’employeur

Dans tout le pays, le 9 mars, mobilisation nationale contre la casse de nos vies !



★ Moins de normes = la loi de la jungle

Le gouvernement avec ce projet de loi traite aussi bien du Code du travail que de nos libertés individuelles. Il introduit une véritable attaque en inversant la hiérarchie des normes : des accords d'entreprise pourront, par exemple, être inférieurs au Code du travail ou des accords d'établissements pourront être inférieurs à ces mêmes accords d'entreprise.

Aujourd'hui, le principe général veut que le Code du travail fixe les bases juridiques avec des lois. On les appelle "d'ordre public" car elles s'imposent partout. Ensuite, ce sont les conventions collectives puis les accords d'entreprise qui déterminent cette hiérarchie des normes. Avec la loi, ces dispositions "d'ordre public" seront considérablement réduites et, en plus, avec un changement de taille : l'accord collectif d'entreprise passera avant l'accord de branche.

★ Faire exploser la durée du travail

Le gouvernement jurait la main sur le cœur qu'il ne toucherait jamais aux 35 heures. Pourtant, le projet de loi consiste essentiellement à exploser les règles de la durée du travail. Par exemple, il n'existera plus de durée légale, mais une durée « normale ». Avec cette loi, via un accord, nous pourrions travailler jusqu'à 12 heures par jour avec une durée moyenne du travail qui pourra être de 46 heures sur 16 semaines. Cerise sur le gâteau, le délai de prévenance pour les changements horaires se ferait dans un délai "raisonnable". Comme si le raisonnable et la normalité étaient les mêmes entre un ouvrier et un patron ! La modulation du temps de travail pourra s'organiser sur trois ans, ce qui peut induire que les heures sups seraient calculées sur cette durée... Et hop ! Encore des heures sups qui disparaissent...



Non seulement la loi dérègle le temps de travail mais elle supprime aussi tout ce qui fait référence à la rémunération des temps de pause, de restauration, de temps d'habillage/déshabillage... Dorénavant, cela se ferait par voie d'accord d'entreprise qui primerait sur l'accord de branche (même si le premier est plus défavorable).

★ Des heures sups au rabais

Le projet de loi pourra permettre par accord de ne payer les heures sup qu'à hauteur de 10 %. Baisser la majoration, c'est diminuer le niveau de salaire mais aussi inciter les salarié-es à faire plus d'heures pour maintenir leur niveau de vie. Mais c'est surtout permettre aux entreprises de flexibiliser le temps de travail à moindre coût.

Le recours aux heures sups est un mode de gestion généralisé dans le monde du travail. Un salarié à temps complet travaille en moyenne plus de 40 heures par semaine. Ainsi, le gouvernement, par un autre biais, répond encore à la demande patronale de baisser le "coût du travail"...

★ Les femmes en première ligne !

Un temps de travail plus flexible avec des journées à rallonge ? Les femmes seront doublement impactées puisque majoritairement elles ont en charge des tâches domestiques et parentales. Les mesures proposées vont entraîner un recul sans précédent pour les femmes et l'égalité professionnelle. Plusieurs organisations féministes appellent déjà à se mobiliser contre ce projet.



★ Des référendums trompeurs

Le projet de loi introduit l'accord majoritaire à 50 % des syndicats représentatifs. Par contre, il introduit une roue de secours pour les patrons : si l'accord n'est pas majoritaire, les syndicats représentant au moins 30%, pourront demander un référendum des salarié-es.

Oh la fausse démocratie que l'on nous sert là ! D'un côté, on nous fait croire que la loi respecte le rapport de force établi par le vote des salarié-es lors des élections. De l'autre, on fait appel aux salarié-es pour assurer le passage des accords minoritaires (un peu de démocratie, ok... mais pas trop non plus...). Faire un référendum auprès des salarié-es avec le chantage à l'emploi ou aux licenciements, est-ce vraiment la démocratie ?

★ Forfait jour : jusqu'à 275 jours par an !

Le forfait jours - qui permet de déroger aux 35 heures - a subi modification sur modification. Cette loi en est une nouvelle étape. Le contrôle de la charge de travail par l'employeur serait supprimé, la notion de charge de travail "raisonnable" apparaissant dans la loi. De ce fait, sa responsabilité ne serait plus engagée si le salarié n'a pas pris ces repos. Le texte assouplit aussi les seuils de durée maximale du travail et minimale de repos imposés au niveau européen. Les motifs de dépassement des 10 heures, jusqu'à 12 heures, sont élargis. Disparaît aussi de la loi ("l'ordre public") le plafond de 218 jours par an du nombre de journées de travail. La limite sera donc de... 275 jours !

Il faut rappeler que la France a été obligée de modifier nombre de règles relatives au forfait jour - et de nombreuses conventions collectives - à la suite d'une décision du Comité européen des droits sociaux. Ici, le gouvernement remet le couvert ! Il prévoit même de proposer des "forfaits jours individuels" dans les entreprises de moins de 50 salariés.

★ Des congés non garantis

Les jours de congé supplémentaires pour fractionnement disparaissent du Code du Travail, comme les reports des congés d'une année sur l'autre. La quantification des congés pour événements familiaux disparaît (fractionnement, événements familiaux). Le principe existe toujours mais le nombre de jours dépendra à présent des accords d'entreprise ou, à défaut, des accords de branche.

Quand on connaît l'offensive patronale sur nos congés, on voit bien ce que cela pourrait donner. Les différences de droits entre salarié-es des petites et grandes entreprises ou entre ceux qui ont des équipes syndicales fortes ou faibles seront encore plus importantes.

★ Chantage à l'emploi et au dumping social

Pour le gouvernement, trouver une solution afin de résorber le chômage consiste à faciliter les licenciements ! Il veut imposer des indemnités de licenciement maximales aux prud'hommes. Le patronat pourra imposer des baisses de salaires, une augmentation du temps de travail et de la mobilité géographique en cas de "préservation ou du développement de l'emploi". Si le salarié refuse, il pourra y avoir un licenciement pour faute et non plus pour raison économique. Enfin, les entreprises pourront mettre en place sans raison économique un plan social. Il suffira juste par exemple d'afficher une baisse de résultat en France puisque dans la loi, le périmètre géographique se limitera à notre pays.

Avec cette loi, le CDI sera plus précaire qu'un CDD. Un patron pourra du jour au lendemain se débarrasser de tous les salarié-es qu'il désire au vu des plafonds d'indemnité et de la possibilité de faire n'importe quand et sans aucune raison des plans sociaux. Le tout en connaissant à l'avance le prix que cela lui coûtera... Le patronat aura carte blanche sur nos vies !

Pour la fédération SUD-PTT, la mobilisation est nécessaire. Elle doit être immédiate et devra durer jusqu'au retrait total du projet de loi. Des centaines de milliers de travailleurs-ses, chômeurs-ses, retraité-es ou de jeunes ont déjà manifesté leur rejet de cette loi via les réseaux sociaux. Cette mobilisation inédite est le signe qu'un sursaut contre le tout-libéral est possible ! Une partie des syndicats ont déjà commencé de négocier les miettes de cette loi : pour eux, peu importe les conséquences pour les générations futures. Pour contrer ces futures capitulations, nous devons, ensemble, être clairs et clamer fort dans la rue : "Il n'y a rien à négocier !"

Signez la pétition !

La pétition contre la loi a déjà recueilli 820.000 signatures ! Il faut la signer massivement et la faire circuler parmi vos connaissances.

Retrouvez la pétition et les lieux de mobilisation sur : <http://loitravail.lol>

La jeunesse n'attend pas...

Alors qu'ils et elles détiennent les tristes records en matière de chômage, de salaires de misère, de contrats précaires... les mesures du projet El Khomri vont les entraîner dans la précarité à vie et porter atteinte à leur santé en aggravant leurs conditions de travail. Ils et elles ont réagi immédiatement : 15 organisations jeunes, étudiantes et lycéennes, ont lancé un appel à se mobiliser le 9 mars contre ce projet.

... des structures syndicales, non plus !

Dans de nombreux secteurs, des syndicats (CGT, SUD-Solidaires...) ont déjà décidé d'appeler à cette journée du 9 mars. **La fédération SUD-PTT a déposé des préavis de grève nationaux, à la Poste et à Orange. Elle appelle aussi à des débrayages et des arrêts de travail dans toutes les entreprises privées pour cette journée !**

L'enjeu autour de la préparation du 9 mars et des prochaines initiatives est clair : dans les villes, les entreprises, les départements, il s'agit de regrouper toutes les forces syndicales, associatives, politiques mais aussi les militants, militantes, les signataires de la pétition... Bref, toutes celles et tous ceux qui veulent s'engager pour gagner contre la régression sociale !



Le 9 mars, on y va !

**NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE
RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL EL KHOMRI**